

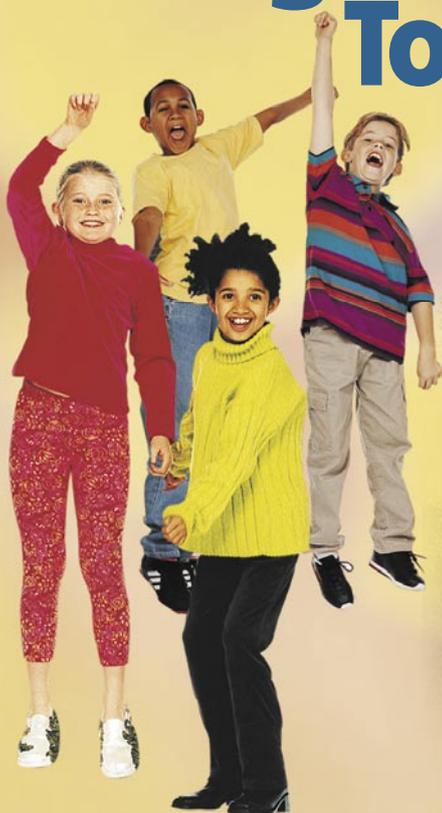
Saint-Brice Magazine

N° 37 - avril 2005



www.saintbrice95.fr

Budget 2005 : Tout pour nos enfants



Avec le lancement de la deuxième phase des travaux de l'école Jules Ferry et la construction d'un espace multi-accueil pour les tout-petits.



À propos de budget...



Boucler un budget, c'est un peu comme vouloir faire rentrer une grosse couette dans une petite valise ! On liste les souhaits et ensuite, on rogne et on coupe.

Cette année encore, l'exercice a été très difficile. En effet, il a fallu prendre en compte des dépenses importantes d'investissement alors que les recettes compensatrices ne viendront que l'an prochain. Nous avons dû reporter des travaux de voiries et des aménagements de locaux sur 2006. Par contre, nous avons maintenu à l'identique les subventions aux associations tout en aidant quelques nouvelles associations. La somme totale affectée aux associations de Saint-Brice s'élève à 247 540 euros à laquelle il faut ajouter la subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de 337 000 euros.

Enfin, il faut ajouter les aides indirectes en nature (personnel communal, mise à disposition de matériel et de locaux) qui représentent un complément de 30 %. À noter que cela se fait sans augmentation de la fiscalité communale comme nous l'avons promis.

Notre priorité pour le futur sera la réalisation du centre-ville et celle de la structure multi-accueil pour nos enfants.

Votre Maire,
Alain Lorand



Hommage

Un homme de cœur nous a quittés

« Papa est né en 1938 à Luché-Pringé, dans la Sarthe. En 1939, papa quitte Luché-Pringé pour s'installer avec ses parents et ses 4 frères et sœurs, au Theil-sur-Huisne, dans l'Orne. Il y demeura durant 6 ans, et eut le privilège d'être enfant de Chœur. Puis, en 1945, la famille déménage à nouveau pour s'installer à Mamers, dans la Sarthe. Il fit ses études dans un premier temps à l'école Saint-Vincent de Paul, puis prépare un apprentissage en menuiserie, apprentissage qu'il perfectionnera à Paris, en 1956. Il fut menuisier ébéniste durant quelques années. En 1959, il épouse maman et de cette union naîtront 5 enfants. Nous vécûmes à Paris dans le 19^e arrondissement de 1960 à 1968. En 1968, papa, maman et nous cinq avons posé définitivement « nos valises » à Saint-Brice. Papa cesse la menuiserie pour devenir chauffeur-livreur aux Halles puis barman pour terminer sa carrière en tant que Directeur Intercommunal des gens du voyage. Son parcours n'aurait évidemment pas pu se faire sans le soutien et la grande compréhension de maman. Nos parents resteront à jamais des êtres exceptionnels, emplis d'amour et de générosité ». **Les enfants de Bernard et Paulette Tronchet**



Bernard et Paulette Tronchet

> Parcours politique

Cet homme de conviction et de cœur a toujours été très impliqué dans le social. Il fut membre de la Commission d'impayés locatifs de la Plante aux Flamands, de la création jusqu'en 2005, ainsi que membre élu du CCAS. Il a aussi toujours été très présent dans le milieu associatif et s'est beaucoup dévoué aux autres. Il a été, pendant 23 ans, président de l'association de défense des locataires de la Plante aux Flamands. Qui ne le connaissait pas ? Son engagement politique ne s'est jamais démenti, il a été Conseiller Municipal sous les deux mandats du maire Henri Denis et sous l'actuelle mandature. Il nous a quittés le 10 février dernier. Nous le remercions pour son dévouement à la ville de Saint-Brice-sous-Forêt.

AGENDA... AGENDA... AGENDA...

Concert Camille Saint Saëns

Vendredi 8 avril à 20h30

Avec la participation de l'École Municipale de Musique de Deuil-la-Barre, le Conservatoire Municipal de Musique Claude Debussy de Saint-Brice, la chorale Andantino et le groupe vocal « Couleur de Chœur ». **Au lycée Camille Saint Saëns à Deuil-la-Barre. Entrée libre. Réservation auprès du lycée au 01 34 28 64 00.**

Tournoi de jeu de rôle à Saint-Brice

Samedi 9 avril

La Ludothèque de Saint-Brice organise un tournoi de jeu de rôle réservé aux pratiquants confirmés. Ce tournoi récompensera, par de nombreux lots, les meilleurs joueurs et les meilleurs meneurs de jeu. Une buvette sera à la disposition des participants désirant se restaurer. **Inscriptions à partir de 12h. Centre Culturel et Sportif Lionel Terray 12 rue Pasteur à Saint-Brice. Entrée libre. Renseignements au 01 34 19 52 96.**



Collecte de sang

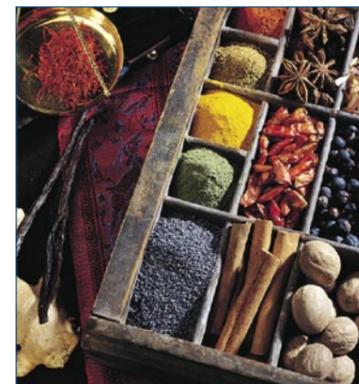
Dimanche 10 avril de 9h à 12h45

L'association « Amicale pour le Don du Sang Bénévole » organise une collecte de sang. Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 65 ans (pas de premier don après 60 ans) et être en bonne santé (entretien médical avec les médecins de collecte). Se munir d'une pièce d'identité ou de sa carte de donneur. **Préau de l'école Jean de la Fontaine. Renseignements au 01 39 92 29 44.**

Un voyage épicé

Du 12 au 24 avril

C'est en recherchant l'or, la soie, mais aussi les épices que les hommes ont relevé les parcs les plus fous; construit des navires, traversé des océans, découvert des continents. Des peuples se sont rencontrés, déchirés et enrichis à cause et grâce aux épices. Hier objet de culte et de pouvoir, les épices sont aujourd'hui présentes sur toutes nos tables, dans tous nos plats. **Centre Culturel et Sportif Lionel Terray, 12 rue Pasteur. Entrée et visite libres du lundi au samedi. Des visites sous la conduite d'un comédien vous sont proposées: le mercredi 13 avril à 10h, à 14h et à 15h et le samedi 16 avril à 14h30 et à 16h. Inscriptions et renseignements au 01 39 33 01 90.**



L'heure du conte

Mercredi 13 avril

À 10h pour les 3 - 6 ans et à 10h30 pour les 7 ans et plus. **Renseignements à la Bibliothèque des Jeunes au 01 39 33 01 86. Au Théâtre Silvia Monfort.**

Concert du Conservatoire

Dimanche 17 avril à 16h

Traditionnel concert des professeurs et des ensembles du Conservatoire. **Théâtre Silvia Monfort. Entrée gratuite. Réservation au 01 39 33 01 85.**



Concert de gospel

Dimanche 24 avril à 17h

Le groupe de chant « Les osmose a cappella » reviennent chanter. **Église de Saint-Brice. Entrée: 10 €. Gratuit pour les moins de 15 ans.**



Carnaval du Printemps

Mercredi 4 mai

L'association « Les A.B.E.I.L.L.E.S ». vous invite à butiner les fleurs lors du « Carnaval du Printemps ». Déguisement sur ce thème. Itinéraire du défilé: départ à 15h du Centre Commercial Les Vergers jusqu'au réfectoire de l'école primaire de La Plante aux Flamands. Goûter à l'arrivée (gâteaux et boissons de votre part seront les bienvenus).

Spectacle Médiéval

Samedi 14 mai à 20h30

Organisé par l'Office Municipal des Fêtes, à l'Espace Georges Brassens. **Entrée libre. Renseignements au 01 34 29 42 05.**

Spectacle de folklore slovaque

Jeudi 19 mai à 20h30

Parallèlement à l'engagement d'une équipe sportive venant participer à l'EKIDEN, un spectacle folklorique, organisé par l'association « Échanges Sans Frontière », sera présenté par la délégation slovaque. Danseurs, chanteurs et musiciens vous proposeront une petite escapade touristique.



Au Théâtre Silvia Monfort. Entrée: 8 € (4 € pour les moins de 18 ans). Renseignements au 06 13 19 28 67 ou esf@cegetel.net

-- ACTIVITÉS DU CCAS -- Loisirs pour les personnes de plus de 55 ans

> Mardi 17 mai

Déjeuner spectacle croisière sur la Seine

> Du 19 au 26 mai

Voyage en Italie avec le Club Med

Renseignements et inscriptions au CCAS, 14 rue de Paris.

Tél.: 01 34 29 42 16.

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h.

INFOS... INFOS...

Nouvelle association de soutien scolaire

La Souteco, association d'accompagnement à la scolarité, pour les élèves du collège a ouvert ses portes le mercredi 6 octobre à Saint-Brice.

Deux lieux d'accueil sont mis à disposition:

- en semaine: le mercredi de 14h à 17h à l'Orangerie (bâtiment blanc à côté de l'église),

- le samedi: de 9h à 12h30 au L.C.R. des Amandiers, avenue des Amandiers (à côté du Centre Commercial ED),

Cette association, qui travaille en partenariat avec le collège de Nézant, a pour but d'encadrer les élèves, en dehors des heures d'école.

Adresse: 10, rue Andromède à 95350 Saint-Brice.

Téléphone: 01 39 90 98 31.

Budget 2005 Les efforts se poursuivent



La première tranche des travaux de la structure multi-accueil, qui recevra les tout-petits avec une capacité de 30 lits, sera lancée en 2005.

- première tranche du marché couvert pour un montant de 258 602 €,
- digitalisation du cadastre et élaboration du PLU pour un montant de 40 000 €.

• Emprunt

La commune sera susceptible de recourir à un emprunt afin de financer les projets d'investissements. Pourtant, elle se limitera afin de pouvoir continuer à diminuer la dette dans le courant des années à venir, conformément aux engagements de l'équipe municipale.

• Les taux restent stables

Les taux d'imposition ne subiront pas d'augmentation cette année. La taxe d'habitation reste au même niveau qu'en 2004 (16,05 %), tout comme la taxe foncière (20,24 %) et la taxe sur le foncier non bâti (81,53 %). Il faut préciser que l'État augmente cette année, les bases d'imposition de 1,8 %, un peu moins que l'inflation. Le produit attendu s'élève à 6 184 306 €.

• Subventions

L'enveloppe globale des subventions accordées aux associations et au CCAS subit une légère augmentation de 3 %. En effet, de nouvelles associations seront subventionnées. En tout, 584 540 € seront distribués.

Le budget 2005 a été voté le 10 mars par le Conseil Municipal. Il confirme le redressement des finances de la commune. Cette année encore, le taux des taxes communales n'augmentera pas. Des nombreux travaux d'équipements sont programmés, entraînant un emprunt de la part de la ville.

Les investissements programmés s'élèvent à 7 238 460 €.

Ils comprennent entre autres :

- réhabilitation de l'école Jules Ferry pour un montant de 1 979 474 €,
- travaux de voirie et réseau (y compris en centre-ville) pour un montant de 2 747 000 €,
- première phase des travaux de la structure multi-accueil pour un montant de 582 700 €,
- travaux dans le cimetière pour un montant de 616 000 €,

Les grandes orientations du budget

- **Travaux : un investissement pour l'avenir**
De gros chantiers sont prévus cette année.

Comment sont répartis 100 € d'impôts ?



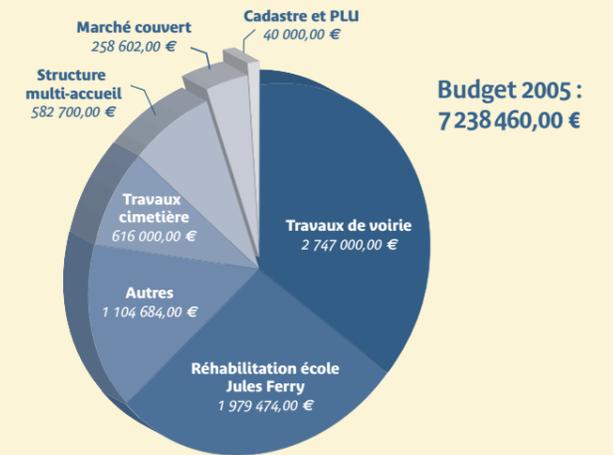
Les dépenses de fonctionnement financés grâce à 100 € de recette se répartissent de la manière suivante :

- 1 37 € : Enfance / Scolaire
- 2 8 € : Culture, Sport, Jeunesse
- 3 2 € : Police municipale
- 4 31 € : Services techniques, Urbanisme
- 5 22 € : Services généraux

Services à la population

Cap sur l'investissement durable !

Grâce à la rigueur budgétaire établie par la municipalité depuis 2001, d'importants chantiers sont programmés cette année. Place donc aux investissements durables avec notamment de nombreux travaux de voirie et la poursuite de la réhabilitation de l'école Jules Ferry.



« Les taux d'imposition sur Saint-Brice sont inchangés depuis 2003 ! »



Joël Dambrine, Adjoint au maire chargé des finances.

Saint-Brice Magazine: Quelles sont les grandes lignes du budget 2005 ?

Joël Dambrine: Il faut rappeler que les taux d'imposition sur Saint-Brice sont inchangés depuis 2003. L'augmentation des recettes est due à l'arrivée de nouveaux habitants, aux subventions et dotations obtenues ainsi qu'aux recettes des services à la population. Au niveau des investissements, les grandes opérations sont les travaux : deuxième phase des travaux de restructuration de l'école Jules Ferry, la création d'une voie nouvelle en centre-ville, l'extension du cimetière, la dernière tranche des travaux concernant le Centre Technique Municipal, la première phase de la création

de la structure multi-accueil (pour les jeunes enfants) et de nombreux travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux dans plusieurs rues de la commune.

SBM: Toutes ces réalisations sans hausse d'impôts, par quels moyens ?

JD: C'est simple: la commune réalise des économies grâce à la Communauté de Communes et aussi grâce aux économies de gestion réalisées par les services communaux. Ensuite, elle a réalisé des économies de frais financiers importantes dues notamment à la gestion active de la dette et aux taux du marché qui restent bas. Les frais financiers payés en 2001 étaient de 1 300 000 €. En 2004, ils ont été ramenés à 247 000 €, ce qui représente une économie de 80 %.

Enfin, la commune sera amenée à faire de nouveau appel à l'emprunt. Toutefois, la dette restera inférieure à celle existante en 2001.

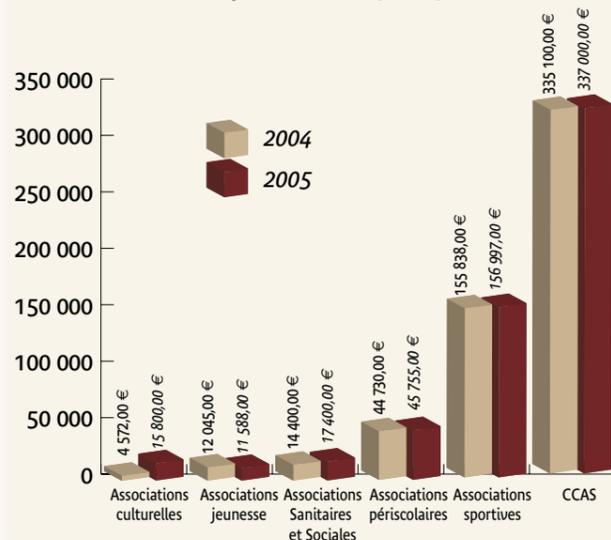
SBM: Expliquez-nous pourquoi l'entrée de Saint-Brice dans la Communauté de Communes (CCOPF) a été bénéfique pour la ville ?

JD: La preuve du bénéfice que procure l'intercommunalité à Saint-Brice est mathématique, son mode de calcul est inscrit dans la loi: Saint-Brice a perçu l'année précédant son entrée dans l'intercommunalité une taxe

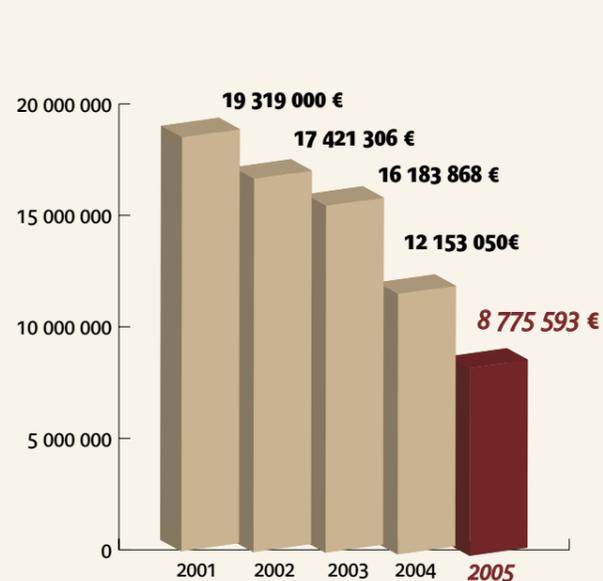
professionnelle de 3 052 902 €. Ce montant lui est désormais reversé systématiquement chaque année par la CCOPF, déduction faite des charges afférentes aux équipements transférés (910 280 €), dont le montant n'est pas réévalué à l'aune des augmentations de coûts (35 heures, énergie, inflation). Ainsi, chaque année, Saint-Brice perçoit de la CCOPF une attribution de compensation de 2 142 621 €. Cette somme est fixe, quelles que soient les évolutions négatives du produit de la taxe professionnelle. Celles-ci sont dues d'une part à la baisse du taux de TP à Saint-Brice (alors qu'il augmente chez nos partenaires) de 22,85 % en 2001 à 18,86 % en 2011, rendant notre ville plus attractive, ce qui est bon pour l'emploi; et d'autre part, à la diminution constatée des bases imposables (- 6,5 % en 2005). La diminution du produit de la TP est ainsi de 300 000 € cette année (1 849 000 €): grâce à l'intercommunalité, elle ne pénalise pas la commune.

On peut aussi rappeler que la ville a fait des économies au niveau des frais de fonctionnement concernant le personnel communal depuis son entrée dans la CCOPF. En effet, sur les 50 agents intercommunaux (dont 48 à temps complet), 9 étaient précédemment employés et donc rémunérés par la commune.

Subventions versées aux associations et au CCAS (comparaison 2004-2005)



Évolution de la dette communale (chiffres au 31 décembre 2004)



Service financier et comptable

Le nerf de la Mairie

À l'heure où le budget 2005 de la commune vient d'être voté, il était logique de continuer notre tour d'horizon des équipes municipales par les finances et la comptabilité. Présentation de ces deux services qui n'ont pas de contact direct avec les Saint-Briciens mais qui œuvrent « dans l'ombre », main dans la main, pour la ville et ses administrés. Les maîtres mots ? Rigueur et transparence.



Joël Dambrine, adjoint au maire en charge des finances, entouré des agents des services financier et comptable.

Suivi des bons de commandes, mandatement des factures, recettes encaissées... Tout transite par les services finances et comptabilité qui occupent des bureaux situés les uns à côté des autres dans la mairie. Logique, puisque ces deux services travaillent en étroite collaboration ! Sans entrer dans le détail des nombreuses tâches effectuées au quotidien comme la gestion des loyers du patrimoine communal, l'achat de fournitures ou encore la gestion des photocopieurs, on peut dire que les deux missions fondamentales qui incombent au service comptabilité, sont la préparation du budget et les comptes administratifs. Quatre personnes - plus un poste à mi-temps - composent le service comptabilité. Monique Bouche est chargée de la gestion, commande et réception des fournitures pour tous les services de la mairie. Elle s'occupe aussi de l'ordonnancement des factures. Marie-Aurèle Brelle s'occupe plus particulièrement des recettes et du suivi comptable des marchés publics. Catherine Di Vincenzo gère les dépenses d'investissement, le suivi patrimonial de la commune, prépare les maquettes des différents budgets et vérifie les bons de

commandes émis par les différents services. Stéphanie Verlande est la dernière venue dans le service. Elle travaille sur la préparation des factures de fonctionnement et sur le suivi des consommations (téléphone, électricité...) des différents services. La grande force de ce service est la polyvalence de ses agents. Chacune est capable de remplacer l'autre. Il faut noter que l'élaboration des différents budgets occupent environ six mois de l'année une partie du service, chacune travaillant en collaboration avec Monique Leroux, responsable du service et Carine Lehéricy, responsable du service financier. Bien entendu, les deux services travaillent en étroite collaboration avec Joël Dambrine, adjoint aux finances.

Comment cela se passe concrètement ?

Chaque année, les différents chefs de service élaborent leurs budgets (scolaire, jeunesse et sports, techniques, communication...) selon leurs besoins et les projets de l'année à venir. Les services techniques et l'urbanisme, ainsi que l'enfance et la vie scolaire sont les plus

importants, en terme de budget. Les besoins de chacun sont pris en compte selon la santé financière de la ville. Ensuite, des arbitrages budgétaires sont souvent nécessaires. Dernière étape : le vote du budget au mois de mars par le Conseil Municipal.

« Les grandes tendances du budget 2005 sont d'une part, la poursuite des investissements importants en cours sur la commune et le maintien des taxes locales d'imposition comme en 2004 », explique Carine Lehéricy, responsable du Service Financier. Voyez plutôt :

- Taxe d'habitation : 16,05 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,24 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 81,53 %

Rigueur et Transparence

Ces taux ne sont bien évidemment pas ceux que vous verrez au bas de votre feuille d'imposition, puisque les parts du Département et de la Région, ainsi que celles des différents syndicats comme celui de la collecte des ordures ménagères, entrent en ligne de compte. Au niveau communal, l'équilibre financier est réalisé grâce à l'impôt, aux recettes des différents services (cantines...) et aux dotations de l'État, les principales étant la « dotation globale de fonctionnement » et la « dotation nationale de péréquation », cette dernière étant attribuée aux communes selon certains critères comme le nombre d'habitants, les dépenses par habitant...

Le service financier, quant à lui, est « incarné » en tout et pour tout par sa responsable, Carine Lehéricy. Là encore, les missions du service sont variées et se conjuguent avec celles du service comptabilité. Nous retiendrons notamment la gestion de la dette.

CÔTÉ CHIFFRES...

14 402 079,11 € de budget de fonctionnement (c'est-à-dire les frais quotidiens de la mairie) et 22 012 524,73 € de budget d'investissement (grandes réalisations sur la commune), en 2005.



Pour cela, la commune est assistée, si besoin, d'une société de conseil. « La gestion de la dette consiste en un réaménagement, une surveillance des taux d'intérêt, ou encore un remboursement soit temporaire soit définitif quand la trésorerie le permet. La dette (emprunt) est là pour financer les investissements importants », explique Carine Lehéricy. Autre fonction importante du service financier : le contrôle de gestion. C'est-à-dire un suivi scrupuleux et une analyse des différents services municipaux, du coût de revient de certains équipements ou de services à la population. « Cela permet d'ajuster au mieux la tarification des services à la population, en fonction du coût. » Par ailleurs, les services comptabilité et finances travaillent en étroite collaboration avec le Trésor Public qui gère la « caisse » de la ville. Ce n'est pas le Maire qui fait un chèque



Le 10 mars, lors du conseil municipal, le budget 2005 a été voté.

pour chaque dépense ! On tient une double comptabilité - la première en mairie, la seconde en perception - et c'est le percepteur qui règle par exemple les prestataires, les entrepreneurs

et qui encaisse les recettes. Les services financiers et comptabilité ont un rôle de contrôle, d'assistance et de conseil par rapport aux autres services municipaux. ■

INTERVIEW

Trois questions à Carine Lehéricy, 26 ans, responsable du Service Financier

Saint-Brice Magazine: Quel a été votre parcours avant d'arriver à la tête de ce service à Saint-Brice-sous-Forêt ?

Carine Lehéricy: Je suis titulaire d'un DESS administration et gestion des collectivités territoriales, que j'ai suivi en alternance, à la suite duquel je suis arrivée à Saint-Brice-sous-Forêt.

SBM: Qu'est-ce qui vous plaît dans ce poste ?

CL: Beaucoup de choses ! Mon travail consiste, dans un premier temps, à la gestion de la dette et de la trésorerie, ce qui requiert un suivi régulier des marchés financiers. Je travaille également sur le contrôle de gestion. Une des choses qui me motive aussi, c'est le contact et la collaboration avec les différents services municipaux pour le suivi financier des grands projets. En ce moment, par exemple, plusieurs sont en cours sur la ville comme la rénovation de l'école Jules Ferry, le centre-ville et le Centre Technique Municipal...

SBM: En 2004, par souci de transparence et d'efficacité, le Code des Marchés Publics a été modifié. Qu'est-ce que cela a changé concrètement pour vous et les autres services ?

CL: Désormais, dès qu'un service veut faire un achat d'un montant supérieur à 4000 euros HT pour une même nature de produit, il doit lancer un appel d'offres. À partir de 90000 euros HT, une publication est obligatoire (Bulletin officiel des annonces des marchés publics ou journal d'annonces légales). Sous le seuil de 90000 euros HT, la publication de l'appel d'offres peut se faire sur le site internet de la commune. Nous réfléchissons, donc, actuellement, à mettre en place une procédure spécifique d'appel d'offres sur le web.



Portrait

Monique Leroux, responsable du Service Comptabilité

Voilà bientôt 32 ans que Monique Leroux travaille au sein de la mairie de Saint-Brice-sous-Forêt ! Elle est passée par un certain nombre de services. D'abord le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), puis la comptabilité où elle a exercé pendant huit ans, elle a ensuite aidé à l'ouverture de la crèche, puis à la bibliothèque, au secrétariat général, aux affaires générales (État Civil), avant de revenir en 2001 à la comptabilité.

« C'est un des services dans lequel j'avais été le plus à l'aise quand j'y avais travaillé, au point de vue professionnel. D'abord, parce que j'aime bien les chiffres, ensuite parce que nous avons des contacts avec les différents services et une vue sur tous les projets, et c'est ce qui est intéressant. Je travaille en étroite collaboration avec ma collègue des finances, Carine Lehéricy. Nous sommes toutes solidaires et nous nous épaulons. D'ailleurs on dit souvent que ces deux services sont les nerfs de la mairie ! La préparation et l'élaboration des budgets occupent une grande partie de mon temps : environ six mois de l'année », confie Monique Leroux.



Lexique : pour y voir plus clair...

- **Budget :** c'est la traduction financière de l'action de la municipalité, tant pour sa gestion quotidienne (fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (investissement). Il est inscrit dans un cadre annuel.
- **Budget primitif :** précède d'un débat d'orientation budgétaire qui oriente l'action des services municipaux, il doit être voté au plus tard le 31 mars de l'année à laquelle il s'applique. C'est la traduction chiffrée des différentes prévisions des actions des services de la commune.
- **Compte Administratif :** il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice qu'il concerne. Ses écritures doivent être conformes à celles contenues dans le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor. Les excédents ou déficits de clôture sont incorporés au budget de l'année.



Plan Local d'Urbanisme

Tous concernés !



Dans le cadre du PLU, la rue de Paris va faire l'objet, après concertation, d'un réaménagement total.

Le PLU intégrera des projets d'aménagements intéressants la commune : ZAC, traitement des espaces publics, des paysages, de l'environnement, des plans d'aménagements globaux. Il sera pour les élus un document plus exigeant que le POS, pour les citoyens un document plus lisible, et donc facilitant la concertation à laquelle il sera désormais systématiquement soumis, et pour les territoires concernés un document plus riche car plus global et plus prospectif.

Le PLU de Saint-Brice-sous-Forêt

Le conseil municipal avait prescrit en 2001 son élaboration. Un bureau d'études a été missionné en 2003 afin de mener à bien la rédaction de ce document.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document qui synthétise les projets communaux à venir. Il a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et d'une présentation publique au Théâtre Silvia Monfort le 18 mars 2004.

La municipalité a également profité de l'élaboration de ce document pour y intégrer un Projet d'Aménagement Global du centre-ville. En effet, le centre-ville avait fait l'objet de plusieurs projets qui n'ont jamais abouti faute de cadre juridique et d'une bonne réflexion urbanistique.

C'est pourquoi, en collaboration avec les architectes urbanistes, l'architecte des Bâtiments de

France, les élus et les services municipaux, un Projet d'Aménagement Global du centre-ville (PAG) a été élaboré. Il définit l'emprise et la constructibilité des futurs aménagements sur le centre-ville entre la rue Edith Wharton et la Fondation Saint-Joseph.

Ce PAG a été présenté une première fois en

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) remplace les Plans d'Occupations de Sols (POS) par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Comme le POS, le PLU définira de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain. Mais l'objet des plans locaux d'urbanisme est également d'exprimer le projet d'aménagement et de développement durable des communes. Explications...

réunion publique le 10 mai 2004 au théâtre Silvia Monfort.

La concertation menée avec les différents propriétaires concernés par ce document a permis d'ajuster ce plan qui fera partie intégrante du PLU et sera donc opposable aux tiers.

Qu'est-ce que le PLU va changer pour vous ?

Tout d'abord les règles d'urbanisme, soit les règles de construction, applicables à chaque terrain sont concernées :

- 1/ le zonage définit la zone dans laquelle vous vous trouvez et pour laquelle s'appliquent des règles particulières. Ce zonage a été remodelé et a, entre autres, supprimé les ZAC (ZAC des Vergers, ZAC du Champ Gallois) pour intégrer l'ensemble de ces lotissements au reste de la commune,
- 2/ les règles de construction ont évolué, prenant en compte la réforme de la loi SRU : une constructibilité limitée par des pourcentages d'emprise au sol, des hauteurs, des reculs à respecter mais une suppression du coefficient d'occupation des sols. Ce qui va permettre dans l'ensemble une densification du tissu bâti sans toutefois le dénaturer. Ainsi par exemple, dans les quartiers exclusivement pavillonnaires ne seront autorisées que des constructions avec rez-de-chaussée + étage + comble (maximum R +1), ce qui laisse très peu de possibilités pour la construction d'un petit immeuble collectif. La suppression du coefficient d'occupation des sols va surtout permettre des aménagements de combles qui jusque-là étaient impossibles,
- 3/ la préservation des espaces verts : un pourcentage minimum d'espaces verts doit être préservé et ce, quelle que soit la zone. Cette règle oblige les propriétaires et les constructeurs à garantir une surface dite en pleine terre,
- 4/ les règles concernant les clôtures seront assouplies afin de laisser plus de latitude au service instructeur qui jugera si le projet de clôture respecte ou non l'harmonie des lieux avoisinants.

Le PLU a été arrêté une première fois par le Conseil Municipal en juillet 2004.

Les services de l'État ont relevé des erreurs de fond qui ont obligé le Conseil à modifier ce document. En effet, le PLU se doit d'être compatible avec le Schéma Directeur de l'Ouest de la Plaine de France et ce n'était pas le cas sur certains points.

Le bureau d'études, en concertation avec les services de la DDE a donc remis en forme ce document et le Conseil Municipal a pu à nouveau l'arrêter le 3 février 2005.

Aujourd'hui, ce document est transmis à l'ensemble des personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires, organismes divers, communes voisines) qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur avis.

Si tous les avis sont favorables, la commune peut mettre son PLU à l'enquête publique.

Cette enquête publique est l'étape la plus importante pour les citoyens de la commune car elle expose tous les documents du PLU (documents graphiques et réglementaires) et elle leur permet de donner leur avis par écrit auprès du Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera probablement courant juin 2005 mais les Saint-Briciens seront avertis au préalable des dates et heures de l'enquête.

Un projet d'envergure : le centre-ville

La partie du centre-ville située entre la rue Edith Wharton et la propriété de la Fondation Saint-Joseph fait l'objet d'un Plan d'Aménagement Global qui définit les futures emprises des constructions et insère la création d'une nouvelle voie, parallèle à la rue de Paris.

L'élément fédérateur est bien sûr la création d'une voie nouvelle, reliant la rue Edith Wharton à la Place du Marché qui sera elle-même complètement refaite.

Le long de cette voie seront reconstitués d'un côté les « îlots à cour » composés du bâti ancien et de constructions de petits immeubles collectifs neufs ; de l'autre côté de la voie, des « îlots villas » où viendront s'édifier des immeubles collectifs et des bâtiments publics.

La requalification de la rue Jean Jaurès est aussi programmée.



Le centre ville est particulièrement concerné par le PLU, avec le réaménagement de la rue de Paris, avec notamment la création d'une nouvelle voie reliant la rue Edith Wharton à la place du Marché.

Ainsi, sont inscrits dans ce périmètre la reconstruction du marché, la rénovation et l'extension de la Maison Paul Eluard, la création d'un parc public, la construction d'un nouveau presbytère et du Foyer Club de l'Amitié, un bâtiment du Conseil Général destiné aux handicapés moteurs et la construction de

plusieurs logements collectifs sur l'ensemble du périmètre (environ 200 logements sur le centre-ville et 130 logements sur la propriété Saint-Joseph).

Notons aussi la rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste et de la Maison Notre Dame et du pavillon de gardien lui faisant face, l'aménagement de la Place de l'Église, la création de commerces en rez-de-chaussée et de places de parking longitudinales le long de la nouvelle voie.

Des présentations publiques seront spécialement organisées pour vous présenter ce projet qui va redynamiser le centre-ville de Saint-Brice et lui apporter une seconde jeunesse.

Le PLU vous concerne personnellement, car il intervient sur vos droits à construire, mais aussi de manière collective, car il va contribuer à changer l'image de votre commune pour la rendre plus agréable à vivre. ■

> Expression de la Majorité Municipale

Mutation de la société

Aujourd'hui, comment adapter l'organisation de notre société à la laideur de notre environnement ? Mais de quoi parlons-nous ? La recherche d'une réponse suppose, en premier lieu de bien comprendre la nature des phénomènes et l'influence qu'ils exercent par l'intermédiaire de notre vision.

Entrez donc dans la commune par le Nord et vous serez surpris de découvrir un ensemble de banderoles plastiques déposées au gré du vent dans les arbres entourant la Nationale 1.

Sortez de la commune par l'Ouest, vous serez surpris de découvrir un ensemble de gravats déposés au gré des rejets sauvages.

Devons-nous tenir comme responsables les fabricants ou les commerçants qui donnent ces sacs en plastique aux consommateurs ? Nous pouvons y ajouter les emballages, les prospectus qui jonchent le sol et les tags complètent la gamme.

Notre communauté saint-bricienne doit gagner en civisme. Mais malheureusement, nous ne sommes pas la maîtrise de ce phénomène national.

Nous ne pouvons qu'inviter les responsables de toutes structures à prendre la mesure de ce problème par les dispositions qui s'imposent pour exécuter ce nettoyage.

Les solutions existent afin d'éviter que les générations futures grandissent avec ces déchets.

A. LORAND, W. DEGRYSE, A. JEAN-NOEL, M-D. PFARR, C. NEDELLEC, M. CAYRAC, R. GAGNE, P. RENAUD, J. DAMBRINE, M. REY-BROT, C. CHOJNACKI, C. SALFATI, A. DALPHRASE, P. DUBEAUX, L. GUIOT, G. LAURENT, M. BARKATS, C. MATHIEU, S. SALFATI, J. AUBRY, Y. RONTARD, D. FRENOT, N. SALFATI

<http://www.saintbrice95.fr>

le site officiel de la ville

actualités locales
événements
action sociale
vie pratique
vos élus
économie locale
enfance jeunesse

associations
histoire
environnement
vie culturelle

www.saintbrice95.fr

Retrouvez les comptes-rendus complets des séances du Conseil Municipal sur les panneaux d'affichage municipaux, en Mairie, ou sur le site de la Ville, <http://www.saintbrice95.fr> dans la rubrique « Vie Municipale ».

> **Le prochain Conseil Municipal**
La prochaine séance publique se tiendra en Mairie, Salle du Conseil, le jeudi 21 avril à 20h30. ■

Permanences du député
Jérôme Chartier, votre Député, tient une permanence sans rendez-vous en mairie de Saint-Brice-sous-Forêt, le troisième lundi de chaque mois, de 18h à 20h. Les prochaines permanences se dérouleront les lundis, 18 avril, 16 mai et 20 juin.

Permanences du Conseiller Général
Philippe Demaret, votre Conseiller Général, assure des permanences à Saint-Brice les 25 avril, 23 mai et 27 juin. Salle de l'Orangerie, Place Gallieni de 17h à 19h30. Tél. : 01 34 25 32 23.

> **Expression des Conseillers n'appartenant pas à la Majorité Municipale**
(article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

Saint-Brice cerné par les zones commerciales

LAPEYRE, POINT P, CONFORAMA, etc..., les entrepôts commerciaux s'alignent les uns à côté des autres. Vous avez été nombreux à réagir auprès de nous à propos de notre article « adieu la ceinture verte ». Beaucoup pour nous soutenir.

En effet, nous voyons chaque jour un peu mieux l'étendue des dégâts. Il ne manque plus que les panneaux publicitaires lumineux pour ressembler à la fameuse zone commerciale d'HERBLAY.

Nous vous laissons apprécier la réalité qui suit les déclarations d'intentions du Maire et de son équipe concernant le maintien d'une ceinture verte dans ce secteur, et l'intérêt porté pour valoriser l'entrée de ville...

À Saint-Brice les nuisances : le défilé des camions et de nombreuses voitures va s'accroître dans un secteur où la circulation est déjà difficile. Bonjour les embouteillages !

À la communauté de Communes les avantages : les nouvelles activités représentent d'abord des intérêts financiers. La taxe professionnelle est totalement versée à la Communauté des communes dirigée par le Maire LUMP de DOMONT. Ces apports financiers constituent une véritable aubaine pour lui... Il va pouvoir réaliser ses projets (à DOMONT) et ses ambitions ne manquent pas...

Nos impôts ne sont pas près de baisser.

SAINT-BRICE « vache à lait » ? A vous de juger !

G. HUYET, S. LARCHER, N. CHALARD, C. SERGENT, M. MOHA.

Un « Grand » nous a quittés

Bernard, homme de gauche qui toute sa vie a milité sans jamais renier ses idées et ses convictions, celui qui nous a montré que l'honnêteté était la principale qualité, celui qui « plaçait » l'homme au premier plan nous a quittés sans faire de bruit.

Bernard, c'était un homme de terrain prêt à tout moment à répondre aux sollicitations de tout le monde. Tenace et volontaire, il arrivait presque toujours à ses fins. Sa vie, il l'a en partie consacrée à aider les plus démunis, ceux qui étaient dans le besoin, ceux qui n'avaient plus le courage de se battre. Jamais il ne mettait ses actions en avant, pour lui, c'était normal. Sérieux dans la justesse de ses demandes, il était écouté et respecté de TOUS.

Aujourd'hui, tu nous laisses un grand vide mais tu nous laisses aussi quelque chose d'irremplaçable : TON EXEMPLE.

Nous avons la lourde tâche de poursuivre ton action et nous ferons en sorte d'être à la hauteur.

P. BALDASSARI, M. BÉCRET, M-H. FROMAIN, M. TAILLEZ, M. PARIS

Vacances de Printemps : inscriptions au centre de loisirs

Les inscriptions en centre de loisirs pour les vacances de Printemps (du samedi 23 avril au dimanche 8 mai) auront lieu jusqu'au samedi 9 avril en Mairie au service Enfance. **Renseignements au 01 34 29 42 07.**

Recrutement

La crèche familiale de Saint-Brice recrute des assistantes maternelles :
- vous êtes assistante maternelle agréée par le Conseil Général et vous habitez Saint-Brice,
- vous avez un agrément pour l'accueil de 2 ou 3 enfants,
- vous souhaitez intégrer une équipe de professionnels (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, médecin, psychologue).
Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 14 rue de Paris - 95 350 - Saint-Brice-sous-Forêt
Renseignements : Laurence Barneaud au 01 34 19 49 13.

Inscriptions scolaires

Jusqu'au 30 avril. Votre enfant entre en CP ou à l'école maternelle pour la 1^{ère} fois en septembre 2005 ? Vous devez l'inscrire et fournir les pièces suivantes à la Direction des Affaires Scolaires :
- copie du livret de famille (page des parents et enfants),
- un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, anti-tétanique, antipoliomyélitique, BCG), ou attestant une contre-indication,
- un justificatif de domicile (facture EDF, France Telecom, promesse de vente...),
- l'original du certificat de scolarité (ou de radiation).
Renseignements au 01 34 29 42 30.



Carnet

III Naissances

Paul MONTOYA SUAREZ, le 19 octobre 2004
Alice BERDAA, le 4 février
Diego CELTON, le 7 février
Gaëlle MORAND, le 14 février
Milo LE GALLO-TOURIS, le 16 février
Loan VANOVERFELD, le 17 février
Krysten LE LÉVRIER, le 18 février
Alan DJIRE, le 20 février
Marine FAIVRE, le 21 février
Eve ROLLAND, le 22 février
Satine LOISEAU, le 25 février
Chloé CHOPPARD, le 2 mars
La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

III Mariages

Brice RENAUD et Dulce ROJAS GARCIA, le 19 février
La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

III Décès

Colette DESHAYES épouse MASI, 59 ans, le 7 février
Jean BOISTAY, 61 ans, le 7 février
Bernard TRONCHET, 66 ans, le 10 février
Denise FIGUIERE veuve LE BOURLIER, 81 ans, le 13 février
André KIRSCH, 77 ans, le 17 février
Simonne COMONT épouse PAUL, 79 ans, le 20 février
Ginette TARDIF épouse GOUINGUENET, 75 ans, le 24 février
La Ville adresse ses condoléances aux familles.

Notez le

- **Vendredis 15 avril et 6 mai :** ramassage des objets encombrants dans l'ensemble des quartiers.
- **Mardi 5 avril de 14h à 17h :** mission locale sur rendez-vous pris au CCAS pour les jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire.
- **Mardi 3 mai de 9h à 11h30 :** consultations gratuites de notaires en Mairie (sans rendez-vous).

Séjour découverte multi-activités à La Bresse du 30 avril au 7 mai

Les Vosges, c'est une nature à découvrir, la détente au naturel, du sport en liberté, une culture vivante, un patrimoine intact, la passion de l'accueil, de la richesse, la saveur du terroir. De nombreuses activités seront proposées par des moniteurs diplômés d'État: VTT, tir à l'arc, visite d'une ferme pédagogique, ateliers environnement... Inscriptions jusqu'au 16 avril. Nombre de participants: 30 enfants âgés de 6 à 12 ans. Réunion d'informations pour les parents sur le séjour le vendredi 22 avril à 19h au centre de loisirs Planète Jeunes, 3 rue de la forêt (en face du stade Léon Graffin). **Pour tous renseignements contacter Florence Delcourt au service enfance scolaire au 01 34 29 42 30.**



Séjour sport et découverte dans le Loir-et-Cher du 25 au 30 avril

Karting, VTT, Kayak et bien d'autres activités pour le séjour des vacances de printemps dans le Loir-et-Cher sont au programme. Seulement 14 jeunes pourront y participer. Clôture des inscriptions le 15 avril. **Pour tous renseignements, contacter le service jeunesse au 01 39 33 01 88/95.**

Qualité • Performance • Innovation

Imaginer Liberté de mouvement

Tranquillité d'esprit

Facilité d'accès

l'idéal.

LACROIX Notre passion vous transporte

Lignes régulières Scolaires Voyage & Tourisme

www.cars-lacroix.fr

Collecte des déchets verts : les sacs en papier bientôt chez vos commerçants

Depuis le 4 avril et jusqu'au mois de décembre, les déchets verts sont inclus dans le processus du tri sélectif et sont ramassés en porte à porte, deux fois par mois. Les Saint-Briciens résidant en zone pavillonnaire sont donc invités à s'équiper de sacs en papier pour y stocker leurs déchets verts. Ces sacs sont disponibles dans certains magasins reconnaisables à l'affiche «commerçant éco-citoyen» apposée sur la vitrine. **Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir contacter la CCOFP au 01 39 35 48 95 ou www.ccofp.fr**



LAPEYRE la maison...

Menuiseries, Cuisine, Salle de bains, Carrelage...

RN 1 - La Chapelle Saint-Nicolas
95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Tél. : 01 34 38 27 00
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 9h à 19h



LAPEYRE la maison...

disponibles dans votre magasin
ou sur www.lapeyre.fr

Ma Solution

AVEC LA CARTE FIDÉLITÉ Carrefour



5%
d'économies
Sur votre Compte Fidélité



Sur plus de 8000 PRODUITS CARREFOUR



20, AVENUE ROBERT SCHUMANN - 95350
SAINT-BRICE
RN1 - SORTIE ZAE LES PERRUCHES
TEL: 01 39 92 66 66 - SAV: 01 39 92 66 59

